

DELIBERATION N° 03 - BUDGET PRINCIPAL - VOTE DES TAUX

Rapporteur : M. LAMY

Les collectivités locales doivent voter leurs taux d'imposition avant le 15 avril de l'année d'application.

Pour information, la délibération du Conseil Municipal n°3 du 26 mars 2012 fixe les taux d'imposition pour l'année 2012 comme suit :

Taxe d'habitation	8,81%
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6,21%
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	12,12%

Au titre de l'année 2013, il est proposé de maintenir ces taux.

Le produit de la fiscalité directe locale est imputé au compte 73111.

Monsieur le Maire :

Je rappelle que nous ne sommes pas obligés de passer en conseil municipal une délibération sur le vote des taux, si ceux-ci sont maintenus. Or, je pense qu'il est important de les indiquer pour plus de transparence. Les taux n'ont pas augmenté depuis plus de 20 ans et cela me semble tout à fait sérieux. Certes, nous pourrions les baisser, mais dans ce cas il faut revoir les dépenses et lesquelles on diminue. Sachez aussi que les dotations de l'Etat diminuent et donc les recettes aussi. J'affirme que nous avons un budget solide, sérieux et maîtrisé. Enfin, j'attache beaucoup d'importance au respect des engagements.

Intervention de Madame MAUSS (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous) :

Comme tous les ans, vous vous félicitez de la stabilité des taux et comme tous les ans nous vous rappelons que pour les apprécier, il faut tenir compte de l'augmentation des bases et du taux de l'intercommunalité.

Nous vous rappelons également que lors du transfert de compétences à la Communauté Urbaine du Grand Nancy, la modification des taux a été très défavorable aux Ludréens car la baisse a été moins importante que la hausse.

Nous n'approuverons pas les taux proposés.

Réponse de Monsieur le Maire :

Depuis 20 ans, seule la commune de Ludres n'a pas augmenté ses taux et depuis le début du mandat, seules 4 communes : Ludres, Vandœuvre, Seichamps et Laxou en a fait de même.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide par 19 voix pour et 9 voix contre (Groupe Ludres Autrement et Pour Tous et Groupe Ludres Ensemble) :

- d'accepter les taux proposés ci-dessus pour l'année 2013 ;

Les crédits sont prévus au Budget Primitif 2013 de la Ville de Ludres (budget général).